



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 29/10/22 –9H30 – à Lorient

Présents : Joël BEAUCREUX (CRA) Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (responsable CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (trésorier), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Eric DUCOS (responsable CFI), Jean-Luc POTDEVIN (responsable CRA), Jacques SORIEUX (secrétaire général).

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 45 mn)*
 - *Point sur le début de saison*
 - *Litiges et brûlages des journées 1 à 3, phase 1*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 30 mn)*
 - *Point sur le 1^{er} tour*
 - *Féminines*
- 3- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué : 30 mn)*
 - *2^{ème} tour du critérium fédéral de N1 (2 au 4/12/22 à THORIGNE-FOUILLARD)*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (14/01/23 à YFFINIAC)*
 - *3^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (28 et 29/01/23 dans le MORBIHAN)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (11 et 12/02/23 dans le FINISTERE)*
 - *4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (11 et 12/03/23 à VERN-SUR-SEICHE)*
- 4- *Règlements des compétitions (temps alloué : 15 mn)*
- 5- *Organisations des compétitions (temps alloué : 15 mn) :*
 - *Lieux et délégués des épreuves*
 - *Cahier des charges*
- 6- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSR et les remercie de leur présence. Il remercie le comité 56 de les accueillir dans ses locaux. Il excuse Jean-Luc POTDEVIN, retenu sur le 1^{er} tour de critérium handisport et remercie Joël BEAUCREUX de l'avoir remplacé pour représenter la CRA. Il excuse également Jacques SORIEUX absent pour les mêmes raisons que Jean-Luc et Eric DUCOS qui est en vacances.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Point sur le début de saison

Pour rappel, dans le championnat masculin, 5 équipes de ne sont pas réengagées pour la saison 2022-2023.

Pour essayer de compléter les poules, il a donc fallu repêcher les deux 7^{èmes} de la 2^{ème} phase 2021-2022 qui devaient descendre. Il a aussi fallu repêcher les 3^{èmes} de PR de la 2^{ème} phase 2021-2022 ; mais deux d'entre eux ont refusé la montée en R3.

Comme on avait décidé de ne pas repêcher au-delà de la 3^{ème} place en PR, il y avait, au moment de la composition des poules, une poule incomplète en R3.

Hélas, 2 retraits supplémentaires avant le début du championnat ont fait que le championnat a commencé avec une poule incomplète en R2 et 2 poules incomplètes en R3.

A l'issue de la 1^{ère} journée, l'équipe 1 de l'US GUIPRY-MESSAC fait un forfait général en R1. L'amende de 70 € a été appliquée et l'interdiction de monter en R1 pour toutes les équipes du club pendant 2 saisons leur a été signifiée. Le comité 35 a autorisé les autres équipes du club à continuer avec interdiction de monter à l'issue des 2 phases.

Pour essayer de compléter les poules de R3 en 2^{ème} phase, il va falloir faire monter des 3^{èmes} de PR. S'il n'y a pas de descente de nationale ; il faudra même faire monter les quatre 3^{èmes} de PR.

Si un 3^{ème} de PR refuse de monter, la CSR décide de demander au 4^{ème} du même comité sauf pour le comité 22. Si le 3^{ème} du comité 22 ne veut pas monter la question sera posée au meilleur 3^{ème} des autres comités.

Dans le championnat féminin, on peut noter que, pour la 1^{ère} fois depuis bien longtemps, la poule de pré-nationale est complète et compte 8 équipes.

1.2- Litiges et brûlages des journées 1 à 3, phase 1

Michel K informe la CSR que le principal litige qui sort à chaque journée concerne les juges-arbitres qui auraient officié 2 fois, y compris sur des rencontres où ils n'étaient pas. C'est un mystère mais ce n'est pas très grave.

Un brûlage qui n'existait pas est également sorti lors de la 2^{ème} journée ; mais le problème a été remonté et résolu.

Journée 1 du 25/09/2022 : R.A.S

Journée 2 du 09/10/2022 :

R2-P4 : LANDERNEAU TT 2 – TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 2

Suite à l'abandon d'Hubert MESSE lors du double, le club de FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R3-P3 : CPB RENNES 3 – ENTENTE DINANAISE 4

L'équipe de l'ENTENTE DINANAISE 4 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de n° inférieur, l'équipe 2 pour l'un et l'équipe 3 pour l'autre. Or cela n'est pas autorisé par le règlement.

Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point, mais pas de pénalité financière.

PN dames : THORIGNE-FOUILLARD TT 2 – TT KEMPERLE 1

L'équipe de TT KEMPERLE 1 a disputé la rencontre à 2 joueuses, ce qui est autorisé par le règlement 2 fois par phase.

Journée 3 du 23/10/2022 :

R1-P2 : ES PLESCOP 1 – GDR GUIPAVAS 1

Deux rampes d'éclairage n'ont pas pu être allumées malgré l'intervention des services techniques de la commune. Les 2 équipes, d'un commun accord, décident de démarrer quand même la rencontre ; mais l'équipe de GUIPAVAS dépose des réserves avant le début de la rencontre. La rencontre va à son terme ; mais le JA, contacté au téléphone, confirme que l'éclairage était de plus en plus insuffisant au fur et à mesure de l'avancement de la rencontre et que, si les équipes l'avaient demandé, il aurait arrêté la rencontre.

Décision : rencontre à rejouer, avec des joueurs régulièrement qualifiés pour cette 3^{ème} journée, le samedi 10 décembre 2022 à 14H. Toutefois, les 2 équipes pourront se mettre d'accord pour disputer cette rencontre avant.

PN dames : US VERN 2 – TT KEMPERLE 1

L'équipe de TT KEMPERLE 1 a disputé la rencontre à 2 joueuses, ce qui est autorisé par le règlement 2 fois par phase. Il s'agit de la 2^{ème} fois. Il n'y a donc pas de sanction, mais un rappel du règlement sera fait au club.

PN dames : THORIGNE-FOUILLARD TT 2 – ENTENTE FOUESNANT/PONGISTES BIGOUDENS 1

L'équipe de l'ENTENTE FOUESNANT/PONGISTES BIGOUDENS 1 a disputé la rencontre à 2 joueuses, ce qui est autorisé par le règlement 2 fois par phase.

2- CRITERIUM FEDERAL

On peut noter une remontée assez sensible du nombre d'engagés pour la saison 2022-2023. Dans le comité 35, la hausse est d'environ 20%.

2.1- Point sur le 1^{er} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Seniors dames : 3 joueuses prévues, 3 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 22 présents (2 forfaits excusés), 2 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 1^{er} tour : 4 descentes de nationale 2, 10 descentes de régionale

Juniors filles : 8 joueuses prévues, 8 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 22 présents (1 forfait excusé, 1 forfait non excusé), 2 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 10 descentes de régionale

Cadettes : 10 joueuses prévues, 9 présentes (1 forfait excusé)

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Minimes filles : 7 joueuses prévues, 7 présentes

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 22 joueurs prévus, 21 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Benjamines : 5 joueuses prévues, 3 présentes (2 forfaits excusés)

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Dans le tableau cadet, le joueur forfait non-excuse n'était pas au courant qu'il devait jouer en régionale puisqu'il a joué en départementale le samedi.

2.2- Féminines

Malgré le passage à 12 joueuses dans tous les tableaux féminins, il n'y avait aucun tableau complet pour le 1^{er} tour.

Plusieurs joueuses inscrites n'ont pas voulu jouer en régionale, notamment en seniors où 5 joueuses ont préféré jouer avec les messieurs en départemental. Dans ce tableau, il y aurait dû y avoir 8 joueuses au 1^{er} tour et il n'y en avait finalement que 3. On peut se demander pourquoi ces joueuses se sont inscrites au critérium fédéral si elles ne veulent pas jouer en féminines.

Pour rappel, l'autorisation pour les dames de jouer en messieurs n'était prévue que si elles n'étaient pas assez nombreuses pour constituer une poule féminine en départemental.

La CSR décide de laisser faire car l'important est que les féminines puissent jouer.

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.1- 2^{ème} tour du critérium fédéral de N1 (2 au 4/11/22 à THORIGNE-FOUILLARD)

Le JA de la compétition sera Louis-Jean LONGEPE et la déléguée fédérale sera Carole SEVE, vice-présidente de la FFTT.

Au niveau des arbitres régionaux, il y en aura 12 du 35, 2 du 22 et 2 du 56.

3.2- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise 14/01/23 à YFFINIAC)

Le JA de la compétition sera Alain TRICOIRE, accompagné de Michel KERISIT comme DE.

Alain se charge de contacter l'organisateur pour la mise au point de cette compétition. Il faudra notamment que ceux-ci fournissent le menu pour le samedi soir (environ 25 €) avant l'envoi des documents aux clubs.

Les courriers d'inscriptions seront envoyés aux clubs dans la semaine du 5 au 9 décembre avec une date limite d'engagement fixée au 6 janvier.

3.3- 3^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (28 et 29/01/23 dans le MORBIHAN)

Le comité 56 n'a toujours pas trouver de salle.

Le JA pressenti est Gérard LE PAPE.

La déléguée sera comme d'habitude Marie-Thérèse ANGEE.

Il faudra trouver 24 arbitres régionaux.

3.4- Coupe et championnat de Bretagne vétérans (11 et 12/02/23 dans le FINISTERE)

Le comité 29 n'a pas trouvé de salle pour le moment.

Le JA de la compétition n'est pas désigné.

Le délégué de la compétition sera Alain TRICOIRE

Les courriers d'inscriptions seront envoyés aux clubs avant Noël avec une date limite d'engagement fixée au 27 janvier. Il y aura un peu plus de temps que d'habitude pour envoyer les résultats départementaux à la ligue ; mais, le plus simple est de les envoyer dans la semaine suivant l'organisation des championnats départementaux.

3.5- 4^{ème} tour du critérium fédéral de N2 jeunes (11 et 12/03/23 à VERN-SUR-SEICHE)

Le comité 22 ayant renoncé à organiser cette compétition, elle aura finalement lieu en Ille et Vilaine à VERN-SUR-SEICHE.

Le JA pressenti est Gérard LE PAPE.

Le délégué sera comme d'habitude Gérard VINCENDON.

Il faudra trouver 36 arbitres régionaux.

4- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Michel KERISIT informe les membres de la CSR que le livret des règlements régionaux a été mis à jour sur le site de la ligue et qu'il a été envoyé aux 4 CDA pour diffusions aux juge-arbitres.

Bernard CHAPALAIN signale qu'il manque une ligne dans un des tableaux de tirage au sort du critérium fédéral. Après vérification, tout a l'air bon.

Comme prévu à l'issue de la discussion qu'il a eu avec Eric ATHEA, référent handisport pour la Bretagne, au championnat de Bretagne, Michel KERISIT a modifié le règlement du championnat de Bretagne handisport.

Les 2 principales modifications sont l'autorisation faite aux joueurs étrangers de participer et la prise en compte du classement du critérium fédéral handisport pour la qualification au Bretagne et la mise en poule.

A l'occasion du dernier conseil de ligue, le sujet a été abordé et la question d'autoriser les étrangers à participer au championnat de Bretagne a été posée, puisque celui-ci n'est plus qualificatif pour les championnats de France.

Après discussions, la CSR décide d'autoriser les joueuses et joueurs étrangers à disputer le championnat de Bretagne.

Le règlement modifié, qui figure en annexe, sera présenté au prochain conseil de ligue pour approbation.

5- ORGANISATION DES COMPETITIONS

5.1- Lieux et délégués des épreuves

La CSR met à jour le tableau récapitulant les lieux des 4 tours de critérium fédéral en fonction des dernières informations en possession des 4 comités.

Elle fait de même pour le tableau récapitulant les lieux, les délégués et les JA des différentes compétitions individuelles.

A la demande de la CSR, la date de mise à jour va être rajoutée dans le tableau récapitulant les comités chargés d'organiser les différentes épreuves.

Ces différents tableaux figurent en annexe du compte rendu.

5.2- Cahier des charges

Le cahier des charges est inchangé, mais la CSR souhaite une augmentation de l'indemnisation versée aux clubs organisateurs. A voir.

Ce tableau figure en annexe du compte rendu.

6- QUESTIONS DIVERSES :

A la suite de l'amende reçue par son club parce-que le résultat de la rencontre de son équipe de régionale n'avait pas été saisi avant 20h30, Alain TRICOIRE demande un assouplissement de cette règle qu'il trouve contraignante notamment à cause du délai de saisie qu'il trouve trop court.

Les autres membres de la CSR n'étant pas de son avis, l'heure limite de saisie est maintenue à 20H30.

La CSR confirme les dates des prochaines réunions.

La 2^{ème} réunion aura lieu le samedi 17 décembre à 9H30 à PLOUFRAGAN s'il est possible de réserver une salle. Les poules de la 2^{ème} phase seront constituées le plus rapidement possible à l'issue de cette réunion.

La 3^{ème} réunion aura lieu le lundi 13 mars à 19H00 en visioconférence et la 4^{ème} à LORIENT le samedi 27 mai à 9H30.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 12h00.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue et de la CSR
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT